



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 16 mars 2023

Empire présente ses résultats pour le troisième trimestre de l'exercice 2023

- Le résultat par action s'est établi à 0,49 \$; le résultat par action ajusté, à 0,64 \$
- Le résultat par action et le résultat par action ajusté du trimestre correspondant de l'exercice précédent, qui s'étaient établis à 0,77 \$, reflétaient des produits immobiliers particulièrement importants de 0,14 \$
- L'incident lié à la cybersécurité¹⁾ a eu une incidence négative sur les résultats du trimestre; les effets de cet incident sur l'exploitation se sont résorbés
- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 0,1 %
- La marge brute, compte non tenu des ventes de carburant, est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent
- Le projet Horizon est sur la bonne voie pour générer une augmentation de 500 M\$ du BAIIA annualisé
- Le programme *Scène+* sera lancé le 23 mars au Québec et pour la bannière Thrifty Foods
- Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront fusionnées à Voilà en juillet 2023

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du troisième trimestre clos le 4 février 2023. La Société ne tient pas compte de l'incidence estimée du récent incident lié à la cybersécurité dans ses données ajustées²⁾. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté de 164,8 M\$ (0,64 \$ par action), en comparaison de 203,4 M\$ (0,77 \$ par action) l'an dernier.

En outre, la direction est d'avis que l'incident lié à la cybersécurité a exercé une pression à la baisse temporaire sur les ventes et l'efficacité opérationnelle, et qu'il a notamment donné lieu à une perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, ce qui a eu une incidence estimée à au moins (15,0) M\$ ((0,06) \$ par action) sur le bénéfice net du troisième trimestre. Conformément aux directives réglementaires, cette incidence estimée n'est pas prise en compte dans les ajustements ci-dessus.

Le RPA de 0,77 \$ du trimestre correspondant de l'exercice précédent reflétait un montant de 0,14 \$ lié à des produits particulièrement importants tirés de la résiliation de contrats de location et à l'augmentation des ventes d'immeubles du Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie »).

« Alors que ce contexte inflationniste obstinément élevé persiste, et malgré les difficultés rencontrées à la suite de l'incident lié à la cybersécurité, nous avons obtenu de solides résultats, ce qui montre à quel point nous sommes devenus plus forts au cours des six dernières années. Nous nous attendons à ce que l'inflation diminue puis qu'elle cesse, ce qui sera avantageux pour Empire et tous les Canadiens, a déclaré Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire. Au cours du trimestre, nous avons continué de faire progresser nos initiatives stratégiques, y compris nos efforts visant à faire croître notre service de livraison à domicile de premier ordre Voilà et à achever le lancement du programme *Scène+* dans tout le Canada. »

La Société annonce également aujourd'hui que les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront fusionnées à Voilà. Pour les clients utilisant Grocery Gateway, la transition à Voilà se déroulera sur une période de six semaines à compter de juillet 2023. L'assortiment complet des produits de Grocery Gateway sera disponible sur la plateforme Voilà grâce à l'exploitation d'un espace pour Longo's dans le centre de traitement des commandes. En plus des économies de coûts, la Société s'attend à ce que les clients de Voilà et de l'ancienne plateforme Grocery Gateway bénéficient de l'éventail plus large de produits qui seront offerts sur Voilà.

1) Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité (l'« incident lié à la cybersécurité » ou l'« incident »).

2) Les données ajustées s'entendent du bénéfice d'exploitation ajusté, du bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») ajusté, du bénéfice net ajusté et du résultat par action (« RPA ») ajusté.

PROJET HORIZON

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a lancé le projet Horizon, une stratégie sur trois ans axée sur l'expansion des activités de base et l'accélération du commerce électronique. Pour sa troisième et dernière année, la Société est demeurée rigoureuse dans la mise en œuvre de son projet Horizon, déterminée à accroître sa part de marché et à tirer parti de sa discipline en matière de coûts et de marges, malgré les fortes pressions inflationnistes. L'incidence totale de l'incident lié à la cybersécurité sera exclue de l'évaluation que fera la Société du projet Horizon puisqu'il s'agit d'un événement inhabituel et que certains recouvrements d'assurance devraient avoir lieu après la fin de l'exercice. Pour de plus amples renseignements sur ces ajustements, voir la rubrique « Mises à jour sur les activités – Incident lié à la cybersécurité ». La Société est en voie d'atteindre la cible du projet Horizon, soit une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA¹⁾ annualisé. Pour la période de trois ans du projet Horizon, la Société s'attend à un taux de croissance moyen composé du RPA¹⁾ d'environ 13 % et à une croissance de la marge du BAIIA¹⁾ d'environ 50 points de base, compte non tenu dans les deux cas de l'incidence complète de l'incident lié à la cybersécurité et des coûts ponctuels associés à l'intégration de Grocery Gateway.

Au cours de l'exercice 2022, des gains ont été obtenus grâce à la maximisation promotionnelle et à l'analyse des données, à l'expansion et à la rénovation continues du réseau de magasins, ainsi qu'à l'efficacité de l'approvisionnement stratégique. Les gains générés au cours de l'exercice 2022 ont été en partie contrebalancés par l'investissement planifié dans le réseau de commerce électronique de la Société.

Ces initiatives continuent de générer des gains au cours de l'exercice 2023. Des gains supplémentaires sont attendus des initiatives stratégiques lancées plus récemment dans le cadre du projet Horizon, notamment le nouveau programme de fidélisation de la Société, *Scène+*. Le programme *Scène+* a été lancé avec succès au Canada atlantique en août 2022, puis dans l'Ouest canadien en septembre 2022 et en Ontario en novembre 2022. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, le programme *Scène+* sera lancé au Québec et pour la bannière Thrifty Foods en Colombie-Britannique. Les initiatives du projet Horizon, qui sont axées sur la fidélisation, l'optimisation des magasins et l'expérience client, procureront d'importants avantages financiers au cours de l'exercice 2024 et au-delà.

Empire annonce également par la présente les prochains emplacements pour l'expansion de sa bannière Farm Boy à Burlington et à Port Credit, en Ontario. La Société a donc maintenant confirmé l'emplacement de ses 50 premiers magasins Farm Boy en Ontario.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance à ce jour. L'ajustement du bénéfice net s'est chiffré à (39,1) M\$.

En outre, l'incident lié à la cybersécurité a nécessité l'arrêt de certains systèmes d'exploitation pendant plusieurs semaines. L'incapacité d'utiliser ces systèmes a eu une incidence négative provisoire sur les ventes et l'efficacité opérationnelle d'Empire, ce qui a eu une incidence supplémentaire d'au moins (15,0) M\$ ((0,06) \$ par action) sur le bénéfice net du troisième trimestre.

Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y aura un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance.

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Périodes de 13 semaines closes les | | | Périodes de 39 semaines closes les | | |
|--|------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ |
| Ventes | 7 489,3 \$ | 7 377,3 \$ | 112,0 \$ | 23 069,7 \$ | 22 321,6 \$ | 748,1 \$ |
| Profit brut ¹⁾ | 1 900,6 | 1 892,7 | 7,9 | 5 833,7 | 5 655,7 | 178,0 |
| Bénéfice d'exploitation | 232,8 | 354,8 | (122,0) | 910,8 | 1 030,1 | (119,3) |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 285,4 | 354,8 | (69,4) | 963,4 | 1 030,1 | (66,7) |
| BAIIA ¹⁾ | 492,5 | 597,5 | (105,0) | 1 670,7 | 1 744,6 | (73,9) |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 545,1 | 597,5 | (52,4) | 1 723,3 | 1 744,6 | (21,3) |
| Bénéfice net ⁽²⁾ | 125,7 | 203,4 | (77,7) | 503,1 | 567,3 | (64,2) |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 164,8 | 203,4 | (38,6) | 542,2 | 567,3 | (25,1) |

Résultat par action, après dilution

| | | | | | | |
|---|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
| RPA ²⁾ | 0,49 \$ | 0,77 \$ | (0,28) \$ | 1,93 \$ | 2,13 \$ | (0,20) \$ |
| RPA ajusté ^{1), 2)} | 0,64 \$ | 0,77 \$ | (0,13) \$ | 2,08 \$ | 2,13 \$ | (0,05) \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 258,4 | 264,9 | | 260,7 | 266,6 | |
| Dividende par action | 0,165 \$ | 0,150 \$ | | 0,495 \$ | 0,450 \$ | |

| | Périodes de 13 semaines closes les | | Périodes de 39 semaines closes les | |
|--|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 |
| Marge brute ¹⁾ | 25,4 % | 25,7 % | 25,3 % | 25,3 % |
| Marge du BAIIA ¹⁾ | 6,6 % | 8,1 % | 7,2 % | 7,8 % |
| Marge du BAIIA ajusté ¹⁾ | 7,3 % | 8,1 % | 7,5 % | 7,8 % |
| Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾ | 0,6 % | 0,2 % | 2,5 % | 0,0 % |
| Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant | 0,1 % | (1,7) % | 1,1 % | (1,8) % |
| Taux d'impôt effectif | 20,7 % | 26,0 % | 24,4 % | 25,6 % |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils seront d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

PERSPECTIVES

La Société continue d'être bien positionnée pour poursuivre sa croissance malgré l'inflation plus élevée que la normale et les difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

Le secteur continue de subir des pressions inflationnistes accrues, notamment en ce qui concerne le coût des marchandises vendues et du carburant. Bien qu'il soit difficile d'estimer combien de temps ces pressions vont durer, la Société se concentre sur les relations et les négociations avec les fournisseurs afin de garantir des prix concurrentiels aux consommateurs, dont les comportements d'achat sont devenus plus sensibles aux prix en raison de l'inflation accrue.

Le secteur continue de connaître des difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement en raison des pénuries de main-d'œuvre qui perdurent. Même s'il est difficile d'estimer la durée de ces difficultés, la Société continue d'envisager le recours à d'autres sources d'approvisionnement si nécessaire, et elle ne s'attend pas à ce que cela ait des répercussions défavorables importantes sur la chaîne d'approvisionnement.

La Société prévoit que les ventes des magasins comparables afficheront une croissance au cours de l'exercice 2023. Pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 0,1 %, alors qu'elles avaient diminué de 1,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les ventes des magasins comparables ont augmenté de 0,4 % et de 3,1 %, respectivement, pour le premier et le deuxième trimestre de l'exercice 2023. Les marges continueront de refléter les avantages des initiatives du projet Horizon et des autres améliorations sur le plan de l'exploitation au cours de l'exercice 2023. Ces avantages pourraient être en partie contrebalancés par l'effet des variations dans la composition des ventes entre les bannières et l'incidence de la hausse des prix du carburant.

La Société s'attend à une amélioration continue des résultats du centre de traitement des commandes de Voilà à Toronto, dans la mesure où les volumes augmentent et où l'efficacité s'améliore. Dans un même temps, Voilà engagera également des coûts supplémentaires à mesure que le centre de traitement des commandes de Montréal accroîtra ses activités et que les centres de traitement des commandes de Calgary et de Vancouver seront mis en service. L'intensification des activités du centre de traitement des commandes de Montréal a entraîné des coûts plus élevés au cours de la première moitié de l'exercice 2023, mais les résultats devraient connaître une amélioration pour le reste de l'exercice. Le taux de croissance des ventes aura surtout une incidence sur le bénéfice futur. La Société prévoit que l'exercice 2023 reflétera une dilution du bénéfice net de Voilà qui sera sensiblement la même que celle de l'exercice 2022.

La Société poursuit l'expansion de ses magasins à bas prix dans l'Ouest canadien, et il y avait 44 magasins en exploitation au 15 mars 2023. Les magasins récemment ouverts améliorent leur efficacité plus rapidement que les magasins qui ont été convertis initialement, car l'activité a atteint une masse critique dans chaque province.

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100,0 M\$. La clôture de la transaction est assujettie aux conditions habituelles, notamment l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation. La Société prévoit conclure la transaction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

La Société demeure en voie d'atteindre une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA annualisé. Pour la période de trois ans du projet Horizon, la Société s'attend à un taux de croissance moyen composé du RPA d'environ 13 % et à une croissance de la marge du BAIIA d'environ 50 points de base, compte non tenu dans les deux cas de l'incidence complète de l'incident lié à la cybersécurité et des coûts ponctuels associés à l'intégration de Grocery Gateway.

La 53^e semaine d'exploitation de l'exercice 2022 a représenté un chiffre d'affaires d'environ 551,0 M\$ et généré un bénéfice de 0,07 \$ par action, ce qui aura une incidence sur les résultats d'Empire d'un exercice à l'autre au quatrième trimestre de l'exercice 2023.

L'incidence estimée de l'incident lié à la cybersécurité sur le bénéfice net ajusté du troisième trimestre de l'exercice 2023 se chiffre à (39,1) M\$, déduction faite des recouvrements d'assurance initiaux. La Société estime également que les effets supplémentaires de cet incident sur le bénéfice net, tels que la baisse des ventes et de l'efficacité opérationnelle, la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation

promotionnelle et de gestion des produits frais, la fermeture temporaire des services de pharmacie et l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité, se sont chiffrés à au moins (15,0) M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2023.

La Société estime que l'incidence finale de l'incident lié à la cybersécurité sur le bénéfice net sera d'environ (32,0) M\$ pour les exercices 2023 et 2024, déduction faite des recouvrements d'assurance estimés. Les recouvrements d'assurance devraient être perçus au cours des prochains trimestres.

La Société prévoit que les coûts d'intégration liés à la fusion des activités de Grocery Gateway à Voilà seront imputés au bénéfice du quatrième trimestre de l'exercice 2023; ces coûts sont estimés à environ 11,0 M\$ après impôt.

Ventes

Les ventes pour le trimestre clos le 4 février 2023 ont augmenté de 1,5 % en raison principalement des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, y compris l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien, de la hausse de l'inflation des prix des aliments et de la hausse des ventes de carburant. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'incidence des restrictions liées au nouveau coronavirus (la « COVID-19 » ou la « pandémie ») qui étaient en vigueur au cours du troisième trimestre de l'exercice précédent, l'incidence de l'évolution des comportements d'achat des consommateurs en raison de la hausse de l'inflation des prix des aliments et l'incidence de l'incident lié à la cybersécurité.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 0,4 % pour le trimestre clos le 4 février 2023 en raison principalement des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, notamment Nos marques et l'expansion de FreshCo, de Voilà et de Farm Boy, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'incident lié à la cybersécurité et l'évolution des comportements d'achat des consommateurs.

La marge brute du trimestre a diminué pour s'établir à 25,4 %, alors qu'elle était de 25,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La marge brute a diminué en raison principalement de l'incidence de l'incident lié à la cybersécurité et de l'effet de la hausse des ventes de carburant, facteurs en partie contrebalancés par les avantages liés aux initiatives du projet Horizon. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent.

Bénéfice d'exploitation

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | | Périodes de 39 semaines closes les | | |
|---|------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ |
| Vente au détail de produits alimentaires | 212,3 \$ | 313,1 \$ | (100,8) \$ | 835,6 \$ | 955,8 \$ | (120,2) \$ |
| Placements et autres activités | | | | | | |
| FPI Crombie | 18,5 | 32,7 | (14,2) | 66,4 | 50,3 | 16,1 |
| Genstar | 5,4 | 10,7 | (5,3) | 10,0 | 29,1 | (19,1) |
| Autres activités, déduction faite des charges du siège social | (3,4) | (1,7) | (1,7) | (1,2) | (5,1) | 3,9 |
| | 20,5 | 41,7 | (21,2) | 75,2 | 74,3 | 0,9 |
| Bénéfice d'exploitation | 232,8 \$ | 354,8 \$ | (122,0) \$ | 910,8 \$ | 1 030,1 \$ | (119,3) \$ |
| Ajustement | | | | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ¹⁾ | 52,6 | - | 52,6 | 52,6 | - | 52,6 |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 285,4 \$ | 354,8 \$ | (69,4) \$ | 963,4 \$ | 1 030,1 \$ | (66,7) \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice d'exploitation seront d'au moins (20,0) M\$.

Pour le trimestre clos le 4 février 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur Vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des frais de vente et charges administratives et de la diminution des autres produits, en partie contrebalancées par la hausse des ventes et de la marge brute. La hausse des frais de vente et charges administratives s'explique principalement par les coûts associés à l'incident lié à la cybersécurité, l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et les investissements dans les initiatives liées au projet Horizon, notamment l'expansion de Voilà, de FreshCo et

de Farm Boy. La diminution des autres produits s'explique par la hausse des revenus tirés de la résiliation de contrats de location au cours de l'exercice précédent.

Pour le trimestre clos le 4 février 2023, le bénéfice d'exploitation du secteur Placements et autres activités a diminué en raison principalement de la baisse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie, qui s'explique surtout par l'augmentation des ventes d'immeubles au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

BAIIA

Pour le trimestre clos le 4 février 2023, le BAIIA a diminué pour s'établir à 492,5 M\$, alors qu'il était de 597,5 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a diminué par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, passant de 8,1 % à 6,6 %.

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | | Périodes de 39 semaines closes les | | |
|---|------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ |
| BAIIA | 492,5 \$ | 597,5 \$ | (105,0) \$ | 1 670,7 \$ | 1 744,6 \$ | (73,9) \$ |
| Ajustement | | | | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ¹⁾ | 52,6 | - | 52,6 | 52,6 | - | 52,6 |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 545,1 \$ | 597,5 \$ | (52,4) \$ | 1 723,3 \$ | 1 744,6 \$ | (21,3) \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$.

Pour le trimestre clos le 4 février 2023, le BAIIA ajusté a diminué pour s'établir à 545,1 M\$, alors qu'il était de 597,5 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La marge du BAIIA ajusté a diminué par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, passant de 8,1 % à 7,3 %.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,7 % pour le trimestre clos le 4 février 2023, comparativement à 26,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes, ainsi que des avantages que représentent les entités structurées consolidées et les éléments de capital, qui sont imposés à des taux moins élevés. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent avait été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement des entités structurées consolidées et des gains en capital, qui sont imposés à des taux moins élevés, facteurs en partie contrebalancés par les ajustements visant à tenir compte des écarts entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Bénéfice net

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Périodes de 13 semaines closes les | | | Périodes de 39 semaines closes les | | |
|---|------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ |
| Bénéfice net ¹⁾ | 125,7 \$ | 203,4 \$ | (77,7) \$ | 503,1 \$ | 567,3 \$ | (64,2) \$ |
| RPA (après dilution) | 0,49 \$ | 0,77 \$ | | 1,93 \$ | 2,13 \$ | |
| Ajustement (déduction faite de l'impôt de 13,5 \$) | | | | | | |
| Incident lié à la cybersécurité ²⁾ | 39,1 | - | 39,1 | 39,1 | - | 39,1 |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 164,8 \$ | 203,4 \$ | (38,6) \$ | 542,2 \$ | 567,3 \$ | (25,1) \$ |
| RPA ajusté (après dilution) ²⁾ | 0,64 \$ | 0,77 \$ | | 2,08 \$ | 2,13 \$ | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions) | 258,4 | 264,9 | | 260,7 | 266,6 | |

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 puisqu'elles se rapportent

à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet élément non ajusté sur le bénéfice net seront d'au moins (15,0) M\$.

Dépenses d'investissement

La Société a investi un montant de 143,4 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre clos le 4 février 2023 (159,5 M\$ en 2022), qui a notamment été affecté aux rénovations et à la construction de nouveaux magasins, aux investissements dans les technologies d'analytique avancée et d'autres systèmes technologiques, aux magasins FreshCo dans l'Ouest canadien et aux centres de traitement des commandes Voilà.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | Périodes de 39 semaines closes les | |
|---|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 438,1 \$ | 753,9 \$ | 1 100,7 \$ | 1 637,6 \$ |
| Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location | 2,2 | 135,3 | 19,5 | 150,1 |
| Déduire : intérêts payés | (10,3) | (6,1) | (48,6) | (34,2) |
| paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement | (164,4) | (156,9) | (489,8) | (416,8) |
| acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles | (187,6) | (180,8) | (599,5) | (574,4) |
| Flux de trésorerie disponibles²⁾ | 78,0 \$ | 545,4 \$ | (17,7) \$ | 762,3 \$ |

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 4 février 2023 ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de la baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de la baisse du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location. La baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découle des variations défavorables du fonds de roulement, de la baisse du bénéfice net et de l'augmentation des impôts payés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | | Périodes de 39 semaines closes les | | |
|--|---------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ |
| Vente | 7 489,3 \$ | 7 377,3 \$ | 112,0 \$ | 23 069,7 \$ | 22 321,6 \$ | 748,1 \$ |
| Profit brut | 1 900,6 | 1 892,7 | 7,9 | 5 833,7 | 5 655,7 | 178,0 |
| Bénéfice d'exploitation | 212,3 | 313,1 | (100,8) | 835,6 | 955,8 | (120,2) |
| Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾ | 264,9 | 313,1 | (48,2) | 888,2 | 955,8 | (67,6) |
| BAIIA | 471,9 | 555,7 | (83,8) | 1 595,1 | 1 669,9 | (74,8) |
| BAIIA ajusté ¹⁾ | 524,5 | 555,7 | (31,2) | 1 647,7 | 1 669,9 | (22,2) |
| Bénéfice net ²⁾ | 110,3 | 173,7 | (63,4) | 446,6 | 512,7 | (66,1) |
| Bénéfice net ajusté ^{1), 2)} | 149,4 | 173,7 | (24,3) | 485,7 | 512,7 | (27,0) |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour une description des types de coûts inclus. De plus, certaines incidences financières estimées de l'incident lié à la cybersécurité ne sont pas prises en compte dans les données ajustées ci-dessus pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 puisqu'elles se rapportent à des baisses des ventes qui, de l'avis de la direction, sont attribuables à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de ces éléments non ajustés sur le bénéfice d'exploitation et le BAIIA seront d'au moins (20,0) M\$ et qu'ils seront d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Placements et autres activités

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | | Périodes de 39 semaines closes les | | |
|---|------------------------------------|-----------------|------------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | Variation en \$ |
| FPI Crombie | 18,5 \$ | 32,7 \$ | (14,2) \$ | 66,4 \$ | 50,3 \$ | 16,1 \$ |
| Genstar | 5,4 | 10,7 | (5,3) | 10,0 | 29,1 | (19,1) |
| Autres activités, déduction faite des charges du siège social | (3,4) | (1,7) | (1,7) | (1,2) | (5,1) | 3,9 |
| | 20,5 \$ | 41,7 \$ | (21,2) \$ | 75,2 \$ | 74,3 \$ | 0,9 \$ |

Pour le trimestre clos le 4 février 2023, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison principalement de la baisse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie qui a découlé essentiellement de l'augmentation des ventes d'immeubles au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| (en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios) | 4 février 2023 | 7 mai 2022 | 29 janvier 2022 |
|--|----------------|-------------|-----------------|
| Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 151,7 \$ | 4 991,5 \$ | 4 789,9 \$ |
| Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾ | 19,98 \$ | 18,82 \$ | 18,14 \$ |
| Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an | 1 011,9 \$ | 1 176,7 \$ | 1 144,1 \$ |
| Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an | 6 198,3 \$ | 6 285,4 \$ | 6 349,5 \$ |
| Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾ | 58,3 % | 59,9 % | 58,0 % |
| Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ^{1), 2)} | 3,1 x | 3,2 x | 3,3 x |
| Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ^{1), 3)} | 8,4 x | 8,3 x | 8,6 x |
| BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres ¹⁾ | 2 309,5 \$ | 2 330,8 \$ | 2 259,0 \$ |
| Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres | 276,4 \$ | 279,7 \$ | 263,3 \$ |
| Ratio des actifs courants sur les passifs courants | 0,8 x | 0,8 x | 0,9 x |
| Total de l'actif | 16 355,3 \$ | 16 593,6 \$ | 16 433,8 \$ |
| Total des passifs financiers non courants | 7 343,9 \$ | 7 220,0 \$ | 7 831,1 \$ |

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Les notations de Sobeys Inc. (« Sobeys ») n'ont pas varié par rapport au trimestre précédent. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 15 mars 2023 :

| Agence de notation | Notation de crédit (notation de l'émetteur) | Tendance/Perspective |
|--------------------|---|----------------------|
| DBRS Morningstar | BBB | Stable |
| S&P Global | BBB- | Stable |

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Empire a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Le montant du capital a été réduit pour passer de 250,0 M\$ à 150,0 M\$. Au 4 février 2023, le solde sur cette facilité s'élevait à 94,1 M\$ (10,2 M\$ en 2022). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou des taux des acceptations bancaires.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Sobeys a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650,0 M\$ et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Au 4 février 2023, le solde sur cette facilité s'élevait à 279,7 M\$ (néant en 2022) et la Société avait tiré 69,9 M\$ (65,1 M\$ en 2022) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou des taux des acceptations bancaires.

Déclaration d'un dividende

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») et sur les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 28 avril 2023 aux actionnaires inscrits le 14 avril 2023. Ces dividendes sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 21 juin 2022, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la Bourse de Toronto (la « TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 10 500 000 actions de catégorie A représentant 7,0 % du flottant des 150 258 764 actions de catégorie A en circulation au 17 juin 2022. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera la Société pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt fondamental de la Société et de ses actionnaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités prend fin le 1^{er} juillet 2023.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées au cours du trimestre clos le 4 février 2023 et depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent :

| | Périodes de 13 semaines closes les | | Périodes de 39 semaines closes les | |
|--|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 |
| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | | | | |
| Nombre d'actions | 2 228 582 | 2 115 534 | 6 334 622 | 5 965 883 |
| Prix moyen pondéré par action | 36,14 \$ | 37,91 \$ | 37,62 \$ | 38,98 \$ |
| Contrepartie en trésorerie versée | 80,6 \$ | 80,1 \$ | 238,3 \$ | 232,4 \$ |

La Société participe à un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A pendant les périodes d'interdiction des opérations dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Si l'on tient compte des rachats effectués après la clôture du trimestre, au 14 mars 2023, la Société avait racheté 7 356 194 actions de catégorie A (6 378 983 au 8 mars 2022) au prix moyen pondéré de 37,46 \$ (39,00 \$ au 8 mars 2022) pour une contrepartie totale de 275,6 M\$ (248,8 M\$ au 8 mars 2022).

Stratégie de la Société

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a lancé le projet Horizon, une stratégie sur trois ans axée sur l'expansion des activités de base et l'accélération du commerce électronique. Pour obtenir plus de précisions sur le projet Horizon, se reporter au rapport de gestion d'Empire pour le troisième trimestre clos le 4 février 2023.

Mises à jour sur les activités

Incident lié à la cybersécurité

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. Dès sa découverte, la Société a immédiatement mis en application ses mesures d'intervention en cas d'incident ainsi que ses plans de continuité des activités, notamment en faisant appel à des experts de renommée mondiale, a isolé la source et a mis en œuvre des mesures pour empêcher toute propagation.

Cet incident lié à la cybersécurité et la réaction préventive à celui-ci ont occasionné quelques difficultés temporaires. Par exemple, la disponibilité de certains produits a été temporairement affectée, les services de pharmacie ont été interrompus durant quatre jours, et certains services en magasin, comme les caisses automatiques, l'émission de cartes-cadeaux et l'échange de points *Scène+*, ont été perturbés pendant environ une semaine. Hormis cela, les clients ont remarqué très peu de changements dans leur expérience d'achat habituelle.

Les équipes de sécurité d'Empire ont travaillé de concert avec des entreprises de cyberdéfense de premier plan pour remédier à cet incident, ont instauré des mesures préventives, notamment l'arrêt anticipé de certains systèmes par souci de prudence, et ont pris des mesures extraordinaires pour compléter celles déjà existantes en matière de surveillance, de dépistage et de protection. Dans la foulée des efforts de rétablissement des systèmes, la Société a mis en place certains processus de rechange pour assurer le maintien de la chaîne d'approvisionnement, de la disponibilité des produits, de l'évaluation des coûts et de la fixation des prix de détail. Empire a pratiquement achevé son processus contrôlé et progressif de remise en ligne méthodique des systèmes d'information et administratifs.

La Société considère la protection des renseignements personnels comme extrêmement importante et a pris toutes les mesures nécessaires auprès des organismes de réglementation de la protection des renseignements personnels et des personnes possiblement touchées.

La Société a adopté une approche en matière de sécurité à niveaux multiples, qui comprend des outils cybernétiques, ainsi que des contrôles, des politiques, des normes et des procédures concernant l'accès à la sécurité, le développement du système, la gestion des changements et la gestion des problèmes et des incidents. Cet incident lié à la cybersécurité a confirmé l'importance des investissements déjà réalisés au chapitre de la cybersécurité, ainsi que des investissements à venir dans les systèmes et le personnel de TI. L'amélioration continue de l'infrastructure informatique de la Société renforcera sa défense contre de futurs incidents de cette nature.

La Société maintient diverses couvertures d'assurance, y compris une cyberassurance. Empire travaille actuellement avec ses fournisseurs d'assurance afin de présenter des demandes de règlement aux termes de ses polices. Compte tenu de la complexité de la couverture d'assurance en matière de cybersécurité et des demandes de règlement connexes, il y aura un délai entre le décaissement des coûts et la comptabilisation du produit d'assurance. Bien que l'incident lié à la cybersécurité soit pratiquement clos pour la Société, la direction prévoit que certains coûts supplémentaires seront engagés après le troisième trimestre de l'exercice 2023.

L'incident lié à la cybersécurité est considéré comme un événement inhabituel et sera exclu de l'évaluation que fera la Société du projet Horizon. Aux fins de comparaison, la Société présente des données ajustées pour exclure l'incidence de l'incident lié à la cybersécurité. L'incidence financière des coûts directs supplémentaires et de la freinte des stocks sur le bénéfice net au troisième trimestre est estimée à (39,1) M\$, déduction faite des recouvrements d'assurance estimés à ce jour. Voir la rubrique « Sommaire des résultats du troisième trimestre » du présent document pour un rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR.

De plus, certaines incidences financières ne sont pas prises en compte dans les données ajustées décrites précédemment puisqu'elles sont attribuables, de l'avis de la direction, à la baisse des ventes qui a fait suite à l'incident ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident. La direction estime que les effets de cet incident, tels que la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, la fermeture temporaire des services de pharmacie et l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité, auront une incidence d'au moins (15,0) M\$ sur le bénéfice net du troisième trimestre.

Selon les informations disponibles, Empire estime que le total de l'incidence financière sur le bénéfice net pour les exercices 2023 et 2024 sera d'environ (32,0) M\$, déduction faite des recouvrements d'assurance estimés.

Farm Boy

L'acquisition de Farm Boy, le 10 décembre 2018, a permis d'ajouter 26 magasins au réseau de la Société en Ontario. La Société a l'intention d'ouvrir 22 nouveaux magasins Farm Boy dans les cinq ans suivant la date d'acquisition, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto (« RGT »). La Société a ouvert un nouveau magasin au cours du deuxième trimestre et un autre au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. Elle a également ouvert un emplacement supplémentaire après la clôture du trimestre, pour un total de trois nouveaux magasins depuis le début de l'exercice 2023. Au 15 mars 2023, 47 magasins Farm Boy étaient ouverts et en exploitation. L'ouverture d'un magasin initialement prévue pour l'exercice 2023 a été reportée au premier semestre de l'exercice 2024.

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % des 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins de la bannière FreshCo. La Société a ouvert un magasin FreshCo en Alberta au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023 et en a ouvert un autre dans la même province après la clôture du troisième trimestre. Au 15 mars 2023, 44 magasins FreshCo étaient ouverts et en exploitation dans l'Ouest canadien.

Voilà

Au cours de l'exercice 2021, la Société a présenté Voilà, sa nouvelle plateforme de commerce électronique, qui représente l'avenir de la livraison d'épicerie en ligne au Canada. Voilà est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado Group plc (« Ocado ») à partir de ses centres de traitement des commandes automatisés. Des robots assemblent les commandes de manière efficace et sécuritaire, ce qui réduit au minimum la manipulation des produits, tandis que les employés de Voilà livrent les commandes directement aux domiciles des clients.

La Société exploitera quatre centres de traitement des commandes au Canada. Avec ces quatre centres de traitement des commandes, les installations de transbordement sous-jacentes ainsi que le service de cueillette à l'extérieur du magasin, la Société sera en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses en ligne projetées des Canadiens. Le premier centre de traitement des commandes de Toronto a commencé les livraisons le 22 juin 2020 et fonctionne avec succès depuis près de trois ans.

Le deuxième centre de traitement des commandes à Montréal a commencé les livraisons en mars 2022, en amorçant une transition progressive pour les clients, de IGA.net vers Voilà par IGA. Le déploiement s'est achevé au premier trimestre de l'exercice 2023, et Voilà par IGA dessert désormais plus de 100 municipalités, de Gatineau à Québec en passant par Montréal. Le centre de traitement des commandes de Montréal progresse bien, enregistrant une augmentation du volume de commandes hebdomadaires et d'excellents résultats en matière d'expérience client, notamment en ce qui concerne le traitement et la livraison dans les délais prévus.

Le FPI Crombie a terminé la construction du bâtiment du troisième centre de traitement des commandes de Voilà à Calgary et l'a remis à Ocado pour la construction des installations internes. Le centre de traitement des commandes servira la majeure partie de l'Alberta, et les livraisons devraient commencer au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

Le 7 février 2022, la Société a annoncé que son quatrième centre de traitement des commandes sera situé à Vancouver et qu'il servira les clients de la Colombie-Britannique à compter de l'année civile 2025.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà, qui est actuellement offert à des clients dans 98 magasins du Canada atlantique, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La solution retenue pour le service de cueillette à l'extérieur du magasin repose sur la technologie d'Ocado et est destinée aux clients des marchés qui ne comptent pas encore, ou ne compteront pas, de centre de traitement des commandes en activité dans leur région.

Le taux de croissance des ventes aura surtout une incidence sur le bénéfice futur de Voilà. Voilà continue de réaliser des ventes élevées sur le marché. La direction s'attend à ce que la dilution du bénéfice net de Voilà pour l'exercice 2023 soit sensiblement la même que celle de l'exercice 2022.

Les activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, seront fusionnées à Voilà en juillet 2023, ce qui permettra de réaliser des synergies sur le plan de la logistique et de la livraison. L'exploitation d'un espace dans un centre de traitement permettra d'accroître la portée de Longo's en Ontario et d'augmenter d'environ 2 000 produits de Longo's la gamme de produits offerte par Voilà. Les coûts d'intégration seront imputés au bénéfice du quatrième trimestre de l'exercice 2023 et sont estimés à environ 11,0 M\$ après impôt.

Au troisième trimestre de l'exercice 2023, Voilà a enregistré une croissance séquentielle de 9,4 % par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2023. Dans l'ensemble, les quatre plateformes de commerce électronique de la Société (Voilà, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com) ont vu leur chiffre d'affaires combiné reculer de 14,7 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par les ventes en ligne plus élevées au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022 en raison de la pandémie.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la direction en ce qui concerne la portée et l'impact de l'incident lié à la cybersécurité et l'estimation de l'incidence sur les résultats financiers de la Société pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 et les trimestres à venir. Ces énoncés et ces attentes peuvent être influencés par plusieurs facteurs, notamment la nature et les montants des remboursements d'assurance et le moment où ils seront touchés;
- Les attentes de la Société concernant les répercussions des pressions inflationnistes sur les coûts, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macro-économique;
- Les attentes de la Société selon lesquelles les pénuries de main-d'œuvre n'auront pas d'autres effets importants sur les difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, lesquelles pourraient être touchées par la disponibilité de main-d'œuvre;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle enregistrera une croissance des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2023, sur lesquelles les répercussions des pressions inflationnistes sur le comportement d'achat des consommateurs pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société concernant la dilution du bénéfice net pour le programme Voilà pour l'exercice 2023, sur laquelle les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt général des clients et la performance de son fournisseur de technologie, Ocado, pourraient avoir des répercussions;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, le nombre projeté d'ouvertures de magasins et le lieu, la faisabilité et le moment de la construction, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant le calendrier de la cession des 56 postes d'essence dans l'Ouest canadien, qui pourrait être influencé par l'approbation des organismes de réglementation et les conditions de clôture;
- Le plan d'intégration de Voilà et de Grocery Gateway de la Société, qui pourrait être touché par la transition de plateformes des fournisseurs;
- Les attentes de la Société concernant l'incidence financière et les avantages financiers du projet Horizon et de ses initiatives sous-jacentes, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien les initiatives et les répercussions des pressions inflationnistes;

- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des dépenses liées à l'achèvement de futurs centres de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, la direction ajuste certaines mesures et données, notamment le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance d'un exercice à l'autre plus facilement comparables que les mesures de base en ne tenant pas compte de certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par Empire figurant dans le présent communiqué de presse sont définies comme suit :

- L'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité comprend l'incidence des coûts directs supplémentaires, tels que la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels et les coûts de main-d'œuvre. La direction est d'avis que l'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité donne une représentation économique utile des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. L'ajustement exclut l'estimation faite par la direction de l'incidence financière complète de l'incident lié à la cybersécurité, car il ne tient pas compte de l'incidence sur le bénéfice net de la baisse estimative des ventes et de l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident en raison de la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, de la fermeture temporaire des services de pharmacie et de l'incapacité des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité.

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière, exclusion faite des ventes de carburant des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus exacte des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs de la rubrique « Sommaire des résultats du troisième trimestre ».
- Le BAIIA s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | Périodes de 39 semaines closes les | |
|---|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 |
| Bénéfice net | 130,8 \$ | 213,7 \$ | 539,8 \$ | 617,9 \$ |
| Charge d'impôt sur le résultat | 34,2 | 75,1 | 174,2 | 212,1 |
| Charges financières, montant net | 67,8 | 66,0 | 196,8 | 200,1 |
| Bénéfice d'exploitation | 232,8 | 354,8 | 910,8 | 1 030,1 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 229,6 | 215,4 | 679,0 | 644,5 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 30,1 | 27,3 | 80,9 | 70,0 |
| BAIIA | 492,5 \$ | 597,5 \$ | 1 670,7 \$ | 1 744,6 \$ |

- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus exacte des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs de la rubrique « Sommaire des résultats du troisième trimestre ».
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des résiliations de contrats de location, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles, des intérêts payés et des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 4 février 2023, au 7 mai 2022 et au 29 janvier 2022 :

| (en millions de dollars, sauf les données par action) | 4 février 2023 | 7 mai 2022 | 29 janvier 2022 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 151,7 \$ | 4 991,5 \$ | 4 789,9 \$ |
| Actions en circulation (de base) | 257,9 | 265,2 | 264,1 |
| Valeur comptable par action ordinaire | 19,98 \$ | 18,82 \$ | 18,14 \$ |

- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 4 février 2023, au 7 mai 2022 et au 29 janvier 2022, respectivement :

| (en millions de dollars) | 4 février 2023 | 7 mai 2022 | 29 janvier 2022 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an | 103,1 \$ | 581,0 \$ | 53,8 \$ |
| Dette à long terme | 908,8 | 595,7 | 1 090,3 |
| Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an | 545,0 | 509,5 | 556,2 |
| Obligations locatives à long terme | 5 653,3 | 5 775,9 | 5 793,3 |
| Dette consolidée | 7 210,2 \$ | 7 462,1 \$ | 7 493,6 \$ |
| Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle | 5 151,7 | 4 991,5 | 4 789,9 |
| Capital total | 12 361,9 \$ | 12 453,6 \$ | 12 283,5 \$ |

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus exacte des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs de la rubrique « Sommaire des résultats du troisième trimestre ».
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée, divisée par le capital total.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA pour les quatre derniers trimestres.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

| (en millions de dollars) | Périodes de 13 semaines closes les | | Périodes de 39 semaines closes les | |
|---|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 | 4 février 2023 | 29 janvier 2022 |
| Charges financières, montant net | 67,8 \$ | 66,0 \$ | 196,8 \$ | 200,1 \$ |
| Ajouter : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location | 1,2 | 2,2 | 3,6 | 5,0 |
| Déduire : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net | (1,1) | (1,9) | (5,1) | (5,8) |
| charge de désactualisation liée aux provisions | (0,4) | (0,5) | (1,1) | (1,8) |
| Charge d'intérêts | 67,5 \$ | 65,8 \$ | 194,2 \$ | 197,5 \$ |

Pour obtenir une description détaillée des mesures et des données non conformes aux PCGR utilisées par Empire, se reporter à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion d'Empire pour le troisième trimestre clos le 4 février 2023 qui peut être consulté sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, rubrique qui est intégrée par renvoi au présent communiqué de presse.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le jeudi 16 mars 2023, à compter de 12 h 30 (HE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le troisième trimestre de l'exercice 2023. Si vous désirez vous joindre à la conférence téléphonique par téléphone, veuillez utiliser le lien URL suivant pour vous inscrire facilement et être connecté automatiquement : <https://empportal.ink/3YDagQi>. Vous pouvez également vous joindre à la conférence téléphonique en composant le 1 888 390-0546 à l'extérieur de Toronto ou le 416 764-8688 dans la région de Toronto.

Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence en cliquant sur les liens rapides sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca, puis en naviguant jusqu'au lien « Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels d'Empire Company Limited ».

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 30 mars 2023, en composant le 1 888 390-0541 et en entrant le code d'accès 944679. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

À PROPOS D'EMPIRE

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une entreprise canadienne dont le siège social est situé à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Ses principales activités sont la vente au détail de produits alimentaires par sa filiale en propriété exclusive, Sobeys Inc., et les activités immobilières connexes. Grâce à un chiffre d'affaires annuel d'environ 30,9 G\$ et à des actifs de 16,4 G\$, Empire, ses filiales et ses marchands franchisés et affiliés emploient environ 130 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Karen White-Boswell
Directrice, Communications externes
Sobeys Inc.
(416) 779-2319

Relations avec les investisseurs

Katie Brine
Vice-présidente, trésorerie, relations avec les
investisseurs et rapports ESG
Sobeys Inc.
(905) 238-7124 poste 2092